



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention :	126-2024
Type d'intervention :	Postulat
Motion ayant valeur de directive :	☐
N° d'affaire :	2024.RRGR.182
Déposée le :	03.06.2024
Motion de groupe :	Non
Motion de commission :	Non
Déposée par :	Widmer (Bern, Les VERT-E-S) (porte-parole) de Quervain (Bern, Les VERT-E-S) Jordi (Bern, PS) Streiff (Oberwangen b. Bern, PEV) Kohli (Wabern, Le Centre) Grosjean (Bern, PVL) Zbinden (Mittelhäusern, UDC)
Cosignataires :	0
Urgence demandée :	Non
Urgence accordée :	
N° d'ACE :	1066/2024 du 30 octobre 2024
Direction :	Chancellerie d'État
Classification :	Non classifié
Proposition du Conseil-exécutif :	Adoption et classement

Abonnement annuel gratuit à un média bernois pour les jeunes de 18 ans

Le Conseil-exécutif est chargé du mandat d'étude suivant :

1. Étudier la possibilité de mettre en place un système de bons permettant à l'avenir à tous les jeunes du canton de Berne qui atteignent l'âge de 18 ans d'accéder gratuitement à un journal imprimé ou numérique pendant un an.
2. Envisager la mise en place d'un tel bon valable pour un abonnement à un journal numérique ou imprimé payant ou gratuit du canton de Berne en laissant le libre choix aux personnes concernées.
3. Réfléchir aux médias envisageables pour la mise en place d'un tel système de bons dans le canton de Berne.
4. Quantifier le nombre de jeunes qui pourraient profiter chaque année d'un tel système de bons ainsi que la proportion de celles et ceux qui pourraient effectivement en faire usage.
5. Évaluer les coûts potentiels d'un tel système de bons.
6. Étudier la possibilité d'une participation des entreprises de médias ou d'un partenariat avec celles-ci.

7. Vérifier s'il existe un journal gratuit publiant des articles de qualité dans la région où vivent les jeunes concernés et s'il est judicieux de prendre en compte un tel journal.

Développement :

La mise en place d'un abonnement gratuit à un journal pour les jeunes de 18 ans dans le canton de Berne pourrait avoir de multiples effets positifs : sur les jeunes, leurs compétences médiatiques, la démocratie, la participation et le paysage médiatique régional.

Les jeunes adultes sont souvent confrontés à une multitude de sources d'information, notamment avec les réseaux sociaux dont les contenus vont rarement en profondeur et manquent de pertinence au plan régional. Un abonnement gratuit à un journal pendant un an permettrait aux jeunes d'accéder à des actualités et des informations de qualité et les inciterait à embrasser un plus large éventail de sujets et d'opinions.

Un tel abonnement promouvrait les compétences des jeunes adultes face aux médias. La lecture régulière de contenus journalistiques est bénéfique à plusieurs égards : développement de l'esprit critique et de la faculté d'analyse des informations et des différents points de vue – des aptitudes essentielles pour participer activement au processus démocratique et prendre des décisions en connaissance de cause. La confrontation avec différentes visions des choses met en effet en capacité de développer une compréhension plus affinée des questions sociétales et de participer activement au débat public.

Une telle initiative aurait également l'avantage de revivifier le paysage médiatique régional. À une époque où de nombreux journaux locaux font face à des défis financiers, il est important de maintenir la diversité et la qualité de la couverture médiatique régionale. Les abonnements permettraient d'augmenter les recettes des journaux et leur propagation au sein du groupe cible des jeunes, ce qui renforcerait leur diffusion, y compris numérique.

Il convient de déterminer sous quelle forme les journaux gratuits pourraient être pris en compte en tant que bénéficiaires de bons d'achat, en les associant au processus de réflexion.

En outre, ce programme pourrait réduire les inégalités sociales en matière d'accès à l'information. Tous les jeunes adultes n'ont pas les moyens financiers de s'abonner à un journal. Le canton de Berne s'assurerait, par le biais d'abonnements gratuits, que tous les jeunes aient accès à des informations de qualité, quelle que soit la catégorie socio-économique à laquelle ils appartiennent.

Dans l'ensemble, un abonnement gratuit d'un an à un journal pour les jeunes de 18 ans dans le canton de Berne permettrait de promouvoir l'éducation aux médias et la participation démocratique des jeunes, de stimuler le paysage médiatique régional et de garantir l'accès à une information de qualité pour toutes et tous.

Le canton de Fribourg a adopté un tel système de bons à la mi-mars 2024 par 79 voix contre 13.

Réponse du Conseil-exécutif

Pour le Conseil-exécutif, il ne fait aucun doute que le secteur des médias connaît depuis déjà plusieurs années une évolution structurelle en profondeur, tant sur le plan du lectorat que sur celui de la publicité. Aussi bien la presse écrite classique (journaux et magazines) que les médias électroniques traditionnels (radio et télévision) accusent une baisse de popularité. Le nombre d'abonnements diminue, mais l'évolution n'a pas épargné le journal gratuit « 20

minutes », qui a perdu des lectrices et des lecteurs au fil des années (bien que le phénomène soit moins marqué dans ce cas-ci, et que le tirage ait de nouveau légèrement augmenté ces deux dernières années). Malgré cela, de nouveaux projets médiatiques ont vu le jour ces 10 à 12 dernières années, dont « Watson », « heidi.news », « nau.ch » ou « Republik » au niveau national, ou encore « Plattform J », « Ajour.ch », « Journal B » ou « Hauptstadt » dans le canton de Berne. Certaines de ces offres sont des portails financés par la publicité, d'autres des médias en ligne financés par leur lectorat ainsi que par des dons. Par ailleurs, le « Berner Bär », par exemple, a considérablement développé son contenu rédactionnel. La situation semble globalement stable en ce qui concerne les médias locaux ou communaux, même si les défis sont importants et qu'il n'est pas garanti que l'ensemble des titres réussissent à se maintenir sur le marché dans leur forme actuelle (cf. la situation difficile du Berner Landbote et de l'Anzeiger Region Bern, ainsi que les mesures d'austérité annoncées récemment par Tamedia).

En parallèle, le marché publicitaire continue de se déplacer des médias classiques vers d'autres canaux, surtout numériques – en premier lieu vers les réseaux sociaux tels qu'Instagram, Facebook ou TikTok, ou encore des plateformes internationales en ligne comme Google. Par ailleurs, l'importance des médias classiques diminue également au sein des grands groupes comme TX Group (Tamedia) et Ringier, dont les profits sont générés par d'autres activités (divertissement, plateformes de commerce en ligne, participations, etc.).

En parallèle des changements exposés ci-dessus, la consommation de médias en Suisse se caractérise par un recours de plus en plus important aux canaux numériques. Les médias classiques sont remplacés par les réseaux sociaux, ou des plateformes comme YouTube ou Spotify (podcasts) – ou ne sont, bien souvent, pas remplacés du tout. En effet, chez les jeunes en particulier, l'on constate une augmentation du nombre de personnes prenant sciemment la décision de ne pas recourir aux médias traditionnels. Dans un tel contexte, la disposition à payer pour s'informer de l'actualité est dès lors très limitée, voire nulle.

Il est évident que cette mutation du paysage médiatique et de l'utilisation des médias se répercute également sur la communication politique. Pour prendre l'exemple de la communication des autorités et du gouvernement bernois, la communication ciblée sur les médias classiques joue certes toujours un rôle central, mais le partage d'informations multimédia à travers les canaux numériques propres au canton a beaucoup gagné en importance. Parmi ces canaux figurent le site du canton (be.ch), son intranet, les réseaux sociaux (Instagram, X, Facebook, YouTube), les lettres d'information (abonnement aux actualités, lettres d'informations thématiques d'offices spécifiques de l'administration cantonale) ou encore les applications comme « easyvote » ou « VoteInfo », qui présentent des informations aussi compréhensibles qu'exhaustives sur les objets de votation au niveau cantonal.

Toutefois, le Conseil-exécutif ne voit à ce jour pas suffisamment d'indices que ces transformations structurelles portent atteinte de manière significative à la démocratie directe, à la participation politique ou à la compétence médiatique des jeunes. Ainsi, le taux de participation aux scrutins est stable dans toutes les catégories d'âge, que ce soit au niveau suisse ou dans le canton de Berne, et les jeunes continuent de prendre part aux discussions politiques à l'aide de différents outils de la démocratie directe. De même, on ne constate aucune réduction majeure de l'intérêt général des jeunes pour les sujets politiques.

Il ne faut pas oublier non plus que l'éducation politique et la compétence médiatique figurent dans les plans d'études du secondaire I et du secondaire II. Dans le Lehrplan 21 et le plan d'études romand, il est prévu au titre des compétences interdisciplinaires que les élèves

apprennent à évaluer les informations de manière fondée. En ce qui concerne les médias, il est également prévu que les élèves découvrent l'offre médiatique et se familiarisent avec son utilisation. Le but est qu'elles et ils apprennent à comprendre les contenus médiatiques et à identifier leur influence et leur signification pour la culture, l'économie et la politique. Enfin, l'objectif est également de les rendre capables de se procurer de manière ciblée des informations de différentes sources, et de les sélectionner et de les évaluer à l'aune de leur qualité et de leur utilité. Au niveau gymnasial, l'enseignement de l'histoire contribue de manière significative au développement de la pensée critique et d'une approche analytique de l'information : cette discipline donne aux élèves les outils dont elles et ils ont besoin pour assumer leurs droits et leurs devoirs politiques et leur transmet en particulier aussi des compétences médiatiques. Dans ce domaine, l'association Médias suisses propose par ailleurs de nombreux moyens d'enseignement ainsi que des abonnements découverte pour les écoles.

Avec l'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024 de la loi sur l'information et l'aide aux médias (LIAM), le canton de Berne a, malgré ce qui précède, posé les bases légales pour une aide indirecte aux médias et pour le soutien à des projets d'éducation politique. Pour la période 2024-2026, des montants annuels respectifs de 150 000 francs à l'aide indirecte aux médias et de 40 000 francs pour l'éducation politique (dont 10 000 francs pour le Parlement des jeunes) sont prévus dans le budget et le plan intégré mission-financement. En outre, la Chancellerie d'État soutient le Forum politique Berne avec un montant annuel de 160 000 francs dans le cadre d'un crédit d'engagement du Conseil-exécutif pour la période 2024-2027.

Dans le contexte de l'apparition de nouvelles possibilités d'aide indirecte aux médias, la Chancellerie d'État a procédé à un état des lieux portant sur une large gamme de projets et de mesures d'encouragement. Vu le cadre financier dans lequel évolue le projet, il était impératif de fixer des priorités. Début 2024, la Chancellerie d'État a dès lors décidé de consacrer 100 000 francs, soit la plus grande partie des moyens disponibles, à un contrat de prestations avec Keystone-ATS destiné à l'encouragement de l'information politique bilingue concernant le canton de Berne. Par ailleurs, des montants moins importants ont été alloués au JournaFonds et à un projet média de « UND Generationentandem ».

Le financement d'un abonnement annuel pour les jeunes avait été évalué dans le cadre de la mise en œuvre du postulat 238-2020 (« Encourager la formation politique des adolescent-e-s en leur fournissant un abonnement à un journal »). Comme mentionné ci-dessus, vu le cadre financier restreint du projet, il a toutefois fallu arrêter des priorités : si rien que la moitié des quelque 9600 jeunes de 18 ans dans le canton de Berne concluait un abonnement au journal « Der Bund » avec accès à l'édition numérique, la facture pour les contribuables du canton s'élèverait déjà à environ 2,8 millions pour l'année en cours. À ces coûts s'ajouterait une charge considérable pour la mise en œuvre (administration, processus techniques, coordination avec l'ensemble des éditrices et éditeurs, etc.).

Pour le Conseil-exécutif, il existe toutefois aussi d'autres raisons qui s'opposent au financement d'un abonnement à un média pour les jeunes de 18 ans dans le canton de Berne :

- Les jeunes utilisent de plus en plus d'autres médias numériques et les réseaux sociaux pour s'informer. Un système de bons pour les titres traditionnels (imprimés ou numériques) ne serait pas en phase avec les habitudes des jeunes en matière d'information ; il appartient aux médias de s'adapter aux nouvelles tendances en matière de consommation de médias.
- Conformément à l'article de la LIAM énonçant le but de cette loi, le canton de Berne soutient le développement et le maintien d'une couverture médiatique de qualité sur des thèmes d'intérêt cantonal, régional ou local pertinents sur le plan politique. L'achat

d'abonnements ne donne guère de levier pour favoriser dans les médias les contenus politiques de qualité en lien avec le canton.

- La situation sur le marché des médias constitue un défi, mais on ne constate pas de défaillance de ce marché. Il n'appartient dès lors pas à l'État d'y intervenir en distribuant des subventions.
- Les éditrices et éditeurs sont libres de proposer des abonnements gratuits ou à prix réduit aux jeunes de 18 ans dans le canton de Berne dans le cadre d'une campagne marketing afin de les fidéliser à leurs médias. Il n'est pas nécessaire que l'État prenne des mesures pour cela.
- Les jeunes disposent aujourd'hui déjà d'une offre variée de médias et d'informations, par exemple dans les bibliothèques ou à travers leur école. Enfants, adolescentes, adolescents et jeunes adultes ont déjà accès gratuitement à des contenus médiatiques d'actualité.
- Tous types de médias confondus, la consommation médiatique des jeunes reste élevée. D'un point de vue sociétal, le défi consiste dès lors à sensibiliser cette génération à la valeur de contenus élaborés selon des normes journalistiques. Or, il existe pour cela des moyens plus appropriés.
- On peut se demander si le présent postulat contribuerait effectivement à l'éducation politique, et si la mesure ne reviendrait pas simplement à offrir un cadeau aux jeunes qui s'intéressent déjà à la politique et qui consomment des médias.
- Un système de bons réservé aux personnes de 18 ans pourrait être perçu comme injuste, vu qu'il exclurait d'autres classes d'âge. Cela pourrait générer du mécontentement et des malentendus au sein de la population.
- La subvention de certains titres pourrait être considérée comme une intervention sur le marché et donc comme une distorsion de celui-ci. Une telle distorsion pourrait désavantager les petites entreprises médiatiques indépendantes, qui ne profiteraient peut-être pas du système de bons.
- Bien que l'objectif consiste à promouvoir l'accès aux médias, un système de bons pourrait limiter la diversité médiatique, si les jeunes optent en majorité pour des journaux populaires et bien établis, au détriment de petits médias spécialisés.
- Le subventionnement étatique d'abonnements médiatiques pourrait menacer l'indépendance de la presse ou donner l'impression que l'État exerce une influence sur les médias. Cela pourrait miner la confiance de la population en l'indépendance des médias.

Le Conseil-exécutif a à cœur d'encourager l'éducation politique et aussi la compétence médiatique chez les jeunes. Avec le soutien de la Chancellerie d'État, il observera avec attention l'évolution des conditions-cadres dans ce domaine et évaluera régulièrement la nécessité de prendre des mesures supplémentaires.

Par ailleurs, le Conseil-exécutif est conscient que différents cantons ont rejeté des demandes similaires à celles contenues dans le présent postulat, et que de telles demandes n'ont pas non plus trouvé de majorité au sein du Parlement fédéral. À l'instar de Fribourg, Vaud ou Genève, certains cantons procèdent à des essais avec des bons d'abonnement à un média. Le moment venu, le Conseil-exécutif prendra connaissance de l'expérience tirée de ces essais pour éventuellement réévaluer la situation.

Pour résumer, le Conseil-exécutif indique qu'il rejette en l'état la demande formulée dans le présent postulat. Étant donné que l'idée d'un abonnement gratuit à des médias bernois avait déjà été étudiée et discutée lors de l'élaboration de la LIAM, et vu que les explications qui précèdent constituent elles aussi un nouvel examen de cette question, il propose au Grand Conseil d'adopter et de classer le présent postulat.

Destinataire
Grand Conseil